MARCHE DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique)

Travaux routiers de diverses routes forestières en forêts domaniales de Lozère

M A R C H É N° 2026-8720-004

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES TRAVAUX

1 Lotissement et localisation :

Lot	Foret - Parcelle	Type de travaux	Principales Quantités	Agent responsable
1	Forêt Domaniale du Bougès Route forestière des Rouvières	Empierrement de la chaussée Compactage Curage de fossés Création d'un passage busé	1230 m³. 150 ml 80 ml 1U	Mr Benjamin BALDIT 06.35.45.36.53
2	Forêt Domaniale de Mende Route forestière de la Devèze	Travaux d'élargissement Empierrement Création place de retournement	800 ml 800 ml 1U	Mr Frédéric VIDAL 06.46.42.21.74
3	Forêt Domaniale de Charpal Routes forestières à Charpal	Travaux de reprofilage Curage de fossés Empierrement Création d'un pont	2 240 ml 2 690 ml Mini 100 m³ - Maxi 250 m³ 1	Mme Elise COUDERC 06.07.16.58.16

4	Forêt domaniale de Fontmort Route forestière de Fontmort	Empierrement	1 000 m³	Mr Florian GAILLARD 06.10.35.72.16

Voir plans de localisations en annexes.

2 Descriptions techniques du lot N°1 – FD du Bougès – Route forestière des Rouvières :

2.0 Nature et quantité des travaux

Les surfaces et quantités annoncées ci-après et dans le bordereau des prix - devis estimatif ne sont que des ordres de grandeur. La facturation sera réalisée au prorata des longueurs ou surfaces effectivement réalisées.

L'Ensemble de ces travaux sont soumis à autorisation du Parc National des Cévennes.

L'ensemble des travaux décrits ci-après ont été proposés et définis en concertation avec le PNC. Pour autant si la décision autorisant les travaux venait à imposer des prescriptions techniques supplémentaires, celles-ci devront obligatoirement être mises en œuvre. L'arrêté sera communiqué aux entreprises.

2.1 Descriptif technique - Route forestière des Rouvières

2.1.1 Travaux de rechargement en empierrement de route forestière

Quantités : 1 172 ml – 1 230 m³ - prix au m³

L'empierrement devra être composé de matériaux acides **(hors schiste)** de type 0/200 issus de carrière agréée, amenés sur place, compactés sur une épaisseur de 30 cm finis une largeur de 3,5 mètres.

Les fonds de formes destinés à recueillir l'empierrement seront scarifiés sommairement lorsque nécessaire (déformation de la plateforme), nivelés, compactés avec un dévers aval.

Les travaux d'empierrement respecteront les préconisations suivantes :

1. **Préparation du fond de forme :**

- Avant la mise en place des matériaux, une **scarification sommaire, nivèlement et compactage** sur une largeur de 3.5 m minimum seront réalisés afin de reprofiler le fond de forme déjà empierré.

- Le fond de forme devra avoir une pente en long régulière réglée selon la pente moyenne des tronçons. Il ne sera toléré aucune bosse ou incurvation de celle-ci. Il aura un profil en dévers aval réglé selon une pente de **2%**.

- Les renvois d'eau seront ébauchés avant la mise en place de l'empierrement en respectant les préconisations décrites ci-après. Tous les renvois d'eau seront installés de la façon suivante :

 - longueur : 6 ml minimum
 - **perpendiculaires** à l'axe de la route.
 - profondeur : 25 cm sous le niveau de la route au point le plus bas.
 - ouverture d'un exutoire dans l'accotement. Exutoire qui pourra ponctuellement, en fonction de la topographie, être prolongé à la pelle TP de quelques mètres afin de permettre un écoulement des eaux.

Il sera nécessaire d'en prévoir tous les 50 à 80 ml environ selon la pente. Le maître d'œuvre se réserve le droit de pouvoir en prescrire davantage sur certains tronçons si cela s'avère nécessaire.

2. Mise en place de l'empierrement

L'entrepreneur devra fournir dans son offre – mémoire technique – les courbes granulométriques des fournitures utilisées.

Les matériaux devront **impérativement être d'origine acide** (granite, grès, gneiss … **hors schiste**).

Quantités d'épierrement prévues : **1172 ml par 3.5 m de large et 30 cm d'épaisseur = 1230 m³.**

L'épaisseur de l'empierrement prévue est une épaisseur après compactage. Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception.

Le compactage de l'empierrement sera réalisé par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme, tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2%.

Araser le bourrelet aval afin que celui-ci soit légèrement inférieur au niveau de l'empierrement compacté avec une pente d'environ **4%**.

Attention en bordure des zones humides, aucun produit de curage ou purge de terrassement ne peuvent être déposés en aval. Ils devront donc être chargés et déposés sur une zone indiquée par le responsable ONF du chantier.

2.1.2 Travaux de compactage

Quantités : 150 ml - prix au ml

Les travaux consisteront à **compacter** la bande de roulement sur une largeur de 3.5 mètres minimum.

Il sera nécessaire de compacter le tout par 3 passes minimum de rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme, tout en veillant à maintenir un devers aval de **2%.**

2.1.3 Curage de fossés amont

Quantités : 80 ml - prix au ml

Les travaux consisteront à curer 80 ml de fossés amont.

Les matériaux excavés seront régalés soigneusement en aval de la route, le long du peuplement. Les fossés, ouverts à la pelle mécanique, devront présenter une section trapézoïdale avec une profondeur de 0.5 m et avec une ouverture en gueule de 1,20 m et une ouverture en base de 0.6 m. Les talus présenteront une pente de 3/2.

Attention en bordure des zones humides, aucun produit de curage ne peut y être déposé dessus. Les matériaux devront être exportés et déposés dans un rayon de 1 km selon indication de l'ONF.

2.1.4 Création d'un passage busé

Quantités : 1 unité - prix forfaitaire

L'ancienne buse devra être évacuée en déchetterie. Cette dernière sera remplacée par une **buse PEHD de diamètre 800mm sur 6m de long**. L'enrochement devra être réutilisé autant que possible, il faudra néanmoins prévoir la fourniture d'environ 2 m³ de blocs de nature acide.

La tête de buse ne doit pas dépasser de l'enrochement.

Date de réalisation des travaux :

Avant le 20 novembre 2026

3 Descriptions techniques du lot N°2 – FD de Mende – route forestière de la Devèze

3.0 Nature et quantité des travaux

Les surfaces et quantités annoncées ci-après et dans le bordereau des prix - devis estimatif ne sont que des ordres de grandeur. La facturation sera réalisée au prorata des longueurs ou surfaces effectivement réalisées.

3.1 Travaux d'élargissement de route forestière

Quantité : 800 ml – prix Forfaitaire

Les travaux auront pour but d'élargir la bande de roulement afin d'obtenir une chaussée de 3.5m assise sur le dur. Pour cela l'entreprise devra :

- Coucher à la pelle mécanique 6 pins adultes situés sur l'emprise.
- L'arbre doit être retroussé dans le peuplement non ébranché, la souche devra être coupée et déposée soigneusement (racine vers le bas) dans le talus aval (type préconisation PNC).
- Elargir selon les zones de **0.5m à 1m de large maximum** en amont (en moyenne 80 cm). Travail en déblais/remblais.
- Les talus amont devront avoir un profil de type 3/2 en zone terreuse et 4/1 en zone rocheuse.
- Des cloisonnements débouchent sur la route forestière, il est demandé de travailler leurs amorces afin d'adoucir la pente au niveau de la jonction avec la route.

Aucune plus-value ne sera acceptée en cas de sous-sol particulièrement résistant et nécessitant l'emploi d'un BRH.

3.2 Travaux d'empierrement de la route forestière avec des matériaux de carrière

Quantités : 800 ml – prix au ml

L'empierrement sera répandu sur la totalité de la réfection de la route forestière, sur une seule épaisseur de **15 cm**.

Les matériaux utilisés proviendront de **carrière homologuée**.

Les travaux d'empierrement respecteront les préconisations suivantes :

3.2.1 Préparation du fond de forme :

Les travaux consisteront à :

- Résorption des têtes de chat les plus conséquentes qui ne pourraient pas être recouvertes avec l'empierrement. **7 zones ont été identifiées**.

- Araser le bourrelet aval sur l'ensemble du linéaire.
- Les renvois d'eau seront ébauchés avant la mise en place de l'empierrement en respectant les préconisations décrites ci-après.

Tous les renvois d'eau seront installés de la façon suivante :

- longueur : 5 ml minimum
- **perpendiculaires** à l'axe de la route.
- profondeur : 25 cm sous le niveau de la route au point le plus bas.
- ouverture d'un exutoire dans l'accotement. Exutoire qui pourra ponctuellement, en fonction de la topographie, être prolongé à la pelle TP de quelques mètres afin de permettre un écoulement des eaux.

- Il sera nécessaire d'en prévoir tous les **80 ml environ (soit 10 coupes d'eau).** Le maître d'œuvre se réserve le droit de pouvoir en prescrire davantage si cela s'avère nécessaire.

3.1.2 Mise en place de l'empierrement :

L'entrepreneur devra fournir dans son offre – mémoire technique – la carrière de provenance des matériaux.

Les matériaux devront **impérativement être issus de carrière agréée.**

L'épaisseur de l'empierrement demandé est de 15 cm en moyenne sur 800 ml de long et 3.5 m de large.

La granulométrie est de **0/31.5**.

L'objectif est de **couvrir les points durs** présents sur la route afin de la rendre roulante.

Après empierrement, le dévers aval devra être de 2%.

Compactage : la stabilité mécanique sera obtenue par 3 passes minimum de rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme.

L'épaisseur de l'empierrement prévue est une épaisseur après compactage. Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception.

3.3 Travaux de création d'une place de retournement

Quantité : 1 unité – prix forfaitaire

Au niveau de la jonction entre les deux pistes, il sera demandé de :

- Coucher à la pelle mécanique 5 pins adultes situés sur l'emprise.

- L'arbre doit être retroussé dans le peuplement non ébranché, la souche devra être coupée et déposée soigneusement (racine vers le bas) dans le talus aval (type préconisation PNC).

- Elargir l'extérieur de l'intersection en déblayant une surface d'environ 120 m² matérialisée sur le terrain. Les déblais seront déposés quelques mètres en aval en forêt domaniale.

- Renforcer l'intérieur de l'intersection par l'apport de 3 camions 8x4 avec des matériaux grossiers de type « Clapas ».

- Empierrer les zones travaillées ainsi que les amorces de pistes attenantes sur une longueur de 20 m chacune afin de permettre une bonne adhérence des camions lors du retournement.

3.4 Délais de réalisation

Avant le 20 novembre 2026.

4 Descriptions techniques du lot N°3 – FD de Charpal – route forestière à Charpal

4.0 Nature et quantité des travaux

Les surfaces et quantités annoncées ci-après et dans le bordereau des prix - devis estimatif ne sont que des ordres de grandeur. La facturation sera réalisée au prorata des longueurs ou surfaces effectivement réalisées.

4.1 Travaux de reprofilage

Quantité : 2 240 ml – prix au ml

Les travaux consisteront à **scarifier, niveler, compacter** la bande de roulement sur la largeur existante avec un minimum de 3.5 mètres.

La chaussée devra avoir une pente en long régulière réglée selon la pente moyenne des tronçons. Il ne sera toléré aucune bosse ou incurvation de celle-ci.

Il aura un profil en léger dévers aval réglé selon une pente de 2%.

- **Des renvois d'eau** seront repris ou créés. Tous les renvois d'eau seront installés de la façon suivante :

 - longueur : 6 ml minimum
 - **perpendiculaires** à l'axe de la route.
 - profondeur : 25 cm sous le niveau de la route au point le plus bas.
 - ouverture d'un exutoire dans l'accotement. Exutoire qui pourra ponctuellement, en fonction de la topographie, être prolongé à la pelle TP de quelques mètres afin de permettre un écoulement des eaux.

 Il sera nécessaire d'en prévoir tous les 50 à 80 ml environ selon la pente. Le maître d'œuvre se réserve le droit de pouvoir en prescrire davantage sur certains tronçons si cela s'avère nécessaire.

Il sera nécessaire de **compacter** le tout par 3 passes minimum de rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme, tout en veillant à maintenir un devers aval de 2%.

4.2 Travaux de curage de fossés

Quantité : 2 690 ml – prix au ml

Plusieurs portions de fossés amont et ou aval sont à curer :

- En mauve sur le plan ci-joint, curage de fossés amont et aval sur un linéaire de 2000 m cumulés (= 2 x 1000 ml)

- En jaune sur le plan ci-joint, curage de fossés d'un seul côté sur un linéaire de 690 ml.

Les matériaux excavés seront régalés soigneusement en aval de la route, le long du peuplement.

Les fossés, ouverts à la pelle mécanique, devront présenter une section trapézoïdale avec une profondeur de 0.5 m et avec une ouverture en gueule de 1,20 m et une ouverture en base de 0.6 m. Les talus présenteront une pente de 3/2.

Attention en bordure des zones humides, aucun produit de curage ne peut y être déposé dessus. Les matériaux devront être exportés et déposés dans un rayon de 1 km selon indication de l'ONF.

4.3 Travaux d'empierrement

Quantité : mini : 100 m³ - maxi : 250 m³ – prix au m³

Les quantités de matériaux à apporter étant difficilement quantifiables, l'entreprise devra faire une offre au m³ d'empierrement fini avec un minimum de 100 m³.
L'apport de matériaux au-delà de la quantité minimale devra se faire obligatoirement en concertation avec le maitre d'ouvrage.

La facturation sera réalisée au prorata des m³ effectivement réalisés (entre le minimum et maximum).

Les travaux consisteront à :

- Préparer le fond de forme mais cette prestation est déjà comptabilisée dans « reprofilage ».
- Réaliser un empierrement :
 - Au niveau de la parcelle 51-52 sur 20 m de long, 30 cm d'épaisseur et 3.5m de large afin de rehausser la chaussée au niveau du passage busé.
 - Dans la montée du pont vers la maison forestière.
 - Ponctuellement lorsque le reprofilage ne suffit pas à lui seul à combler les nids de poules.
- Compacter

L'entrepreneur devra fournir dans son offre – mémoire technique – la nature et la carrière de provenance des matériaux.

Les matériaux devront **impérativement être issus de carrière agréée.**

L'épaisseur de l'empierrement demandé sera de minimum 15 cm sur 3.5 m de large.

La granulométrie est de **0/60**.

Après empierrement, le dévers aval devra être de 2%.

Compactage : la stabilité mécanique sera obtenue par 3 passes minimum de rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme.

L'épaisseur de l'empierrement prévue est une épaisseur après compactage. Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception.

4.4 Travaux de création d'un pont en béton

Quantité : 1 unité – prix forfaitaire

Les travaux consisteront à créer un pont en lieu et place de l'actuel sous-dimensionné et dégradé.

Une étude béton a été réalisée afin de calibrer le dimensionnement de l'ouvrage pour le passage de camions grumiers. Un plan de ferraillage sera communiqué à l'entreprise attributaire du marché.

L'étude béton est fournie en annexe.

L'ensemble des éléments présentés dans l'étude béton devront être pris en compte pour la création du nouvel ouvrage. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le prestataire qui a réalisé l'étude :

SARL ROCHARD ET ASSOCIES - secretariat@betrochard.fr – Tel : 0471004876.

Cette entreprise se tiendra à votre disposition pour vous accompagner dans la conception du pont.

L'ancien ouvrage sera évacué et mis en déchetterie.

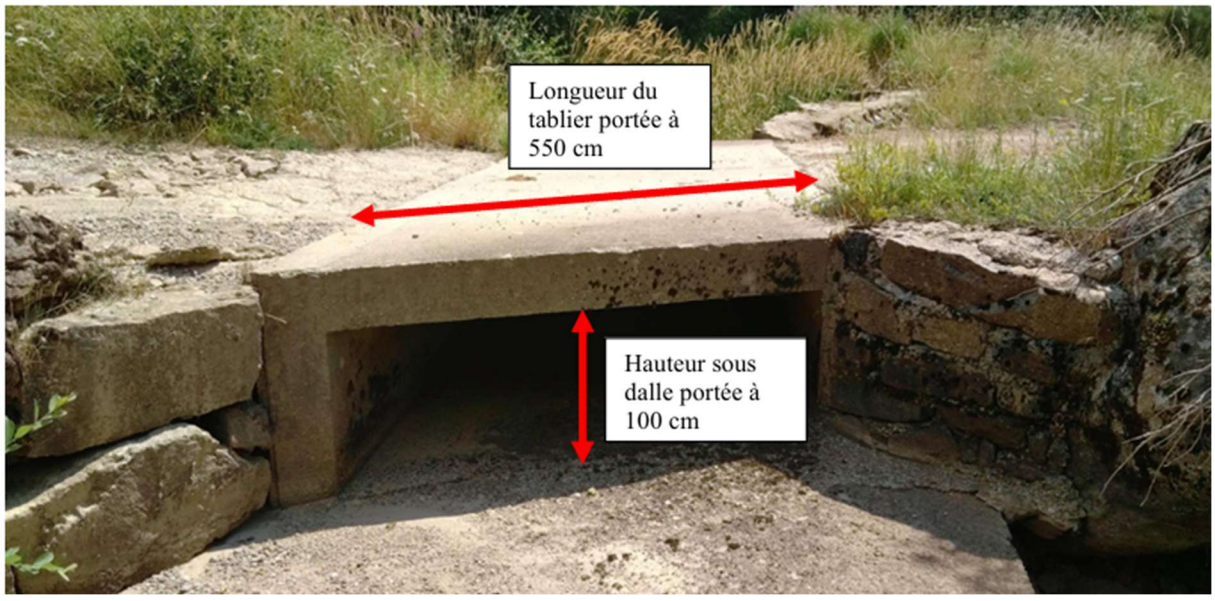
Dimensions minimums de l'ouvrage :

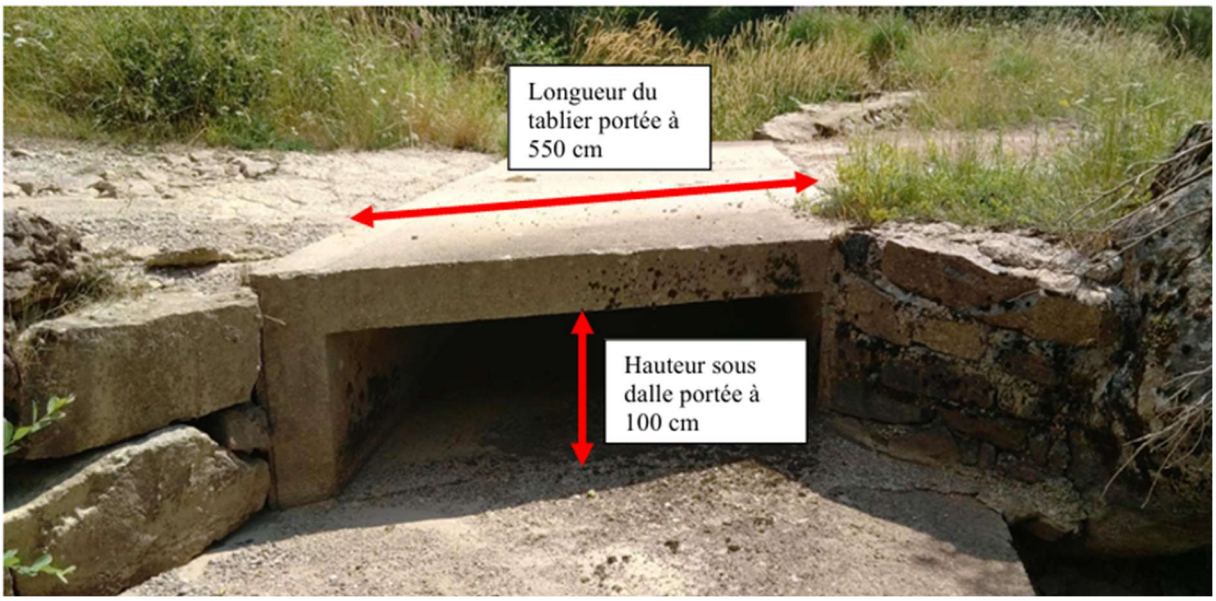
- Deux longrines béton en partie enterrées destinées à recevoir les piles ; elles auront une longueur de 5 mètres minimum,

- Deux piles béton destinées à recevoir le tablier, elles auront une longueur de 5 mètres minimum,

- Un tablier. Il aura une largeur de 5 mètres minimum (= longueur des piles / longrines) et une longueur minimum de 5,5m.

- Le plancher du tablier sera à une hauteur minimum de 1m par rapport au lit du ruisseau.
Contrairement à l'ouvrage existant, l'ouvrage à bâtir sera rectangulaire (tablier rectangulaire, de façon que l'ouvrage soit parfaitement perpendiculaire à l'axe de la voie.





4.5 Délais de réalisation

Avant le 20 novembre 2026.

5 Descriptions techniques du lot N°4 – FD de Fontmort– route forestière de Fontmort :

5.1 Nature et quantité des travaux

Les surfaces et quantités annoncées ci-après et dans le bordereau des prix - devis estimatif ne sont que des ordres de grandeur. La facturation sera réalisée au prorata des longueurs ou surfaces effectivement réalisées.

L'Ensemble de ces travaux sont soumis à autorisation du Parc National des Cévennes.

5.2 Travaux d'empierrement de route forestière

Quantités : 1290 ml – 1 000 m³ - prix au m³

L'empierrement sera réalisé sur 2 tronçons, préalablement désignés sur le terrain :

- **730** m en prolongement de la crête des Laupies = **610 m³**
- **560** m proche du plan de Fontmort **= 390 m³**

Il sera composé de matériaux acides de type **0/60 issus de carrière agréée**, amenés sur place, compactés sur une épaisseur de **20 cm finis** sur une largeur de 3,5 mètres en ligne droite et **30 cm finis** sur 4,5 mètres de large dans les courbes.

Les fonds de formes destinés à recueillir l'empierrement seront scarifiés, nivelés, compactés avec un dévers aval.

Les travaux d'empierrement respecteront les préconisations suivantes :

5.2.1 Préparation du fond de forme :

- Avant la mise en place des matériaux, une **scarification, nivèlement et compactage** sur une largeur de 3.5 m minimum seront réalisés afin de purger le bourrelet central et créer sur sol meuble un décaissement d'une profondeur égale à l'épaisseur d'empierrement prévue. La terre

végétale issue de ce déblai sera déposée et régalée en aval de la route contre le peuplement en couche mince (20 cm maximum).

- Le fond de forme devra avoir une pente en long régulière réglée selon la pente moyenne des tronçons. Il ne sera toléré aucune bosse ou incurvation de celle-ci. Il aura un profil en dévers aval réglé selon une pente de **2%**.

- Les renvois d'eau seront ébauchés avant la mise en place de l'empierrement en respectant les préconisations décrites ci-après. Tous les renvois d'eau seront installés de la façon suivante :

 - longueur : 6 ml minimum
 - **perpendiculaires** à l'axe de la route.
 - profondeur : 25 cm sous le niveau de la route au point le plus bas.
 - ouverture d'un exutoire dans l'accotement. Exutoire qui pourra ponctuellement, en fonction de la topographie, être prolongé à la pelle TP de quelques mètres afin de permettre un écoulement des eaux.

Il sera nécessaire d'en prévoir tous les 50 à 80 ml environ selon la pente. Le maître d'œuvre se réserve le droit de pouvoir en prescrire davantage sur certains tronçons si cela s'avère nécessaire.

5.2.2. Mise en place de l'empierrement

L'entrepreneur devra fournir dans son offre – mémoire technique – les courbes granulométriques des fournitures utilisées ainsi que la nature des matériaux et préciser leur provenance (nom de la carrière).

Les matériaux devront **impérativement être d'origine acide** (granite, grès, gneiss …).

Granulométrie des matériaux : **0/60**

Longueur, largeur et épaisseur :
- **1140 m x 3.5 m x 0.20 m = 798 m³**
- **150 m x 4.5 m x 0.30 m = 202 m³**

Mètre cube estimatif : **1 000 m³**

L'épaisseur de l'empierrement prévue est une épaisseur après compactage. Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception.

Le compactage de l'empierrement sera réalisé par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant jusqu'à ce qu'un essieu de 13 tonnes ne marque plus la plate-forme, tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2%.

Attention en bordure des zones humides, aucun produit de curage ou purge de terrassement ne peuvent être déposés en aval. Ils devront donc être chargés et déposés sur une zone indiquée par le responsable ONF du chantier.

5.3 Délais de réalisation :

Travaux à effectuer avant le 20 novembre 2026.